

SESSION 2016

**CAPLP
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

**Options : COMMERCE ET VENTE
GESTION ET ADMINISTRATION
TRANSPORT LOGISTIQUE**

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Première partie : Note de synthèse (12 points)

A partir des documents suivants, vous réaliserez une note de synthèse portant sur le thème :

Consommation des ménages et croissance économique

Dans cette note de synthèse, vous présenterez les notions à aborder en économie-droit en baccalauréat professionnel.

Rappel : La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajouts de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur. Elle ne devrait pas excéder 1200 mots (à plus ou moins 10 %).

Liste des documents fournis en annexe :

N°	Titre	Source
1	Programme d'économie-droit, commun aux classes préparant aux baccalauréats professionnels tertiaires	Ministère de l'Éducation Nationale
2	Document pédagogique	extrait de synthèse enseignant
3	La consommation des ménages en 2014	http://www.lafinancepourtous.com/ Juillet 2015
4	En juin, la consommation des ménages a progressé de 0,4%	www.latribune.fr/economie/france/en-juin-la-consommation-des-menages-a-progresse-de-0-4-495649.html Le 31 juillet 2015
5	Revue des théories économiques relatives à la consommation	Dictionnaire des sciences économiques – Armand Colin - 2013 A. BEITONE, A. CARZOLA, C. DOLLO, A-M DRAI
6	La théorie keynésienne est-elle la solution pour sortir de la crise ?	http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2012/09/24/cercle_54809.htm#3xxP8EiSbbDCrTxs.99 Le 24 septembre 2012 Patrick Jaulent - Elena- Gabriela Ardelean
7	Légère croissance du PIB et stabilisation du pouvoir d'achat des ménages	A-J. BESSONE, V. PASSERON, H. SOUAL Source : Problèmes Économiques n° 3096 – première quinzaine octobre 2014
8	Rallumer la consommation, moteur de la croissance	http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/03/11/rallumer-la-consommation-moteur-de-la-croissance_1845979_3234.html Par Yannis Papantoniou LE MONDE ECONOMIE Le 11 mars 2013
9	Soldes : la consommation ne suffit plus pour la croissance	http://www.la-croix.com/content/view/pdf/1085626 Michel Waintrop Le 7 janvier 2014
10	La consommation privée, principal moteur de croissance du PIB de l'OCDE	http://www.economiamatin.fr/news-consommation-impact-pib-france-monde-stocks-investissemtn-croissance-ocd OCDE Les Experts Le 14 janvier 2015
11	Pourquoi toute politique de relance fondée uniquement sur la consommation est forcément vouée à l'échec	http://www.atlantico.fr/decryptage/pourquoi-toute-politique-relance-fondee-uniquement-consommation-est-forcement-vouee-echec-alain-fabre-707807.html#IdW2vITQl2ovLUhA.99 Le 25 Avril 2013
12	Cessons d'opposer investissement et consommation	http://www.lefigaro.fr/debats/2009/02/17/01005-20090217ARTFIG00274-cessons-d-opposer-investissement-et-consommation-.php Cyrille Lachèvre Publié le 17 février 2009
13	Bilan de la loi consommation	www.ufcquechoisir-cotedor.org/wp-content/.../03/publiloiconsopdf.pdf Mars 2014
14	Regard économique sur le projet de loi Hamon relatif à la consommation	http://lepetitjournaldeleconomie.fr/regard-economique-sur-le-projet-de-loi-hamon-relatif-la-consommation/ Sophie Bienenstock Le 30 janvier 2014

Deuxième partie : Réponses argumentées (8 points)

Vous répondrez selon votre choix, à l'une (et à seulement une) des deux séries de questions suivantes :

Série 1 – Questions à caractère juridique

1. Définissez la clause de non concurrence du contrat de travail, puis exposez ses conditions de validité.
2. Après avoir exposé le principe de la force obligatoire des contrats, vous présenterez les effets d'une inexécution contractuelle.
3. Définissez la notion de droits patrimoniaux et présentez une classification des droits patrimoniaux.
4. Présentez l'ordre judiciaire en matière pénale en France, puis énoncez leurs acteurs en indiquant leurs rôles respectifs.

Série 2 – Questions à caractère économique

1. Définissez la notion de productivité du travail et exposez ses déterminants.
2. Présentez les objectifs et les modalités de la redistribution des revenus.
3. Présentez les facteurs influençant la prise de décision.
4. Exposez les formes et types de chômage, puis présentez les limites des actions menées pour lutter contre celui-ci.

DOCUMENTS

DOCUMENT 1 : Extraits programme Economie-Droit, commun aux classes préparant aux baccalauréats professionnels tertiaires.

Thèmes	Axes de réflexion	Champ des connaissances	Propositions d'objets d'étude
4-3 La croissance et le développement économiques	La croissance économique	Les finalités de la croissance Le niveau de vie La notion de pouvoir d'achat Le PIB comme indicateur de la croissance économique et ses limites	La comparaison du PIB/habitant et de l'IDH entre plusieurs pays La place de la France dans le monde selon les principaux indicateurs de croissance et de développement

Thèmes	Axes de réflexion	Champ des connaissances	Propositions d'objets d'étude
5-1 La notion de marché	La demande de biens et services par les ménages : la consommation	La consommation marchande et non marchande L'évolution de la consommation des ménages Le lien consommation-revenu	L'analyse de l'évolution de la consommation des ménages Les déterminants de la consommation des ménages

DOCUMENT 2 : DOCUMENT PEDAGOGIQUE (extrait de synthèse enseignant ou objet d'étude)

**Partie 5 – l'organisation des échanges
Thème 1 – La notion de marché**

Compétence 11 Apprécier l'évolution de la consommation des ménages

Objectifs :

- Définir consommation marchande et non marchande
- Décrire l'évolution de la consommation des ménages
- Qualifier le lien entre consommation et revenu

PLAN DU DOSSIER

Transversalités :

Français Terminale : Au XXème siècle, l'homme et son rapport au monde

PSE/Module 5 : environnement économique et protection du consommateur.

5.1. Gérer son budget/analyser l'évolution des différents postes budgétaires dans le temps

**Séance de découverte et d'étude du thème par l'informatique
Soyons sérieux, jouons maintenant !**

<http://www.cndp.fr/stat-apprendre/insee/cons/quoi/coef.htm>

DOCUMENT 3 : La consommation des ménages en 2014

Poids de la consommation dans le PIB

En 2014, en milliards d'euros

	En valeur	Poids dans le PIB en % (en valeur)
PIB	2 132,4	-
Dont dépenses de consommation...	1 699,2	79,7
... des ménages	1 139,0	53,4
... des APU*	515,9	24,2
... des ISBLSM**	44,3	2

* administrations publiques

** Institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, fondations, partis politiques, syndicats...)

Source : Insee, comptes nationaux

L'Insee définit les dépenses de consommation des ménages comme "les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés mais considérés comme consommés au moment de leur achat même s'ils sont durables". Par exemple l'achat d'une voiture, de meubles, d'électroménager, etc.

En 2014, les dépenses de consommation des ménages représentent 53 % du PIB et s'élèvent à 1 139 milliards d'euros en valeur.

Evolution du poids de la consommation des ménages dans le PIB

De 1949 à 2014, en %



Source : Insee, comptes nationaux

Pour mesurer le poids de la consommation dans le PIB, on rapporte les dépenses de consommation finale des ménages au PIB de l'année considérée.

De 1949 à 2014, le poids de la consommation dans le PIB a diminué. La baisse est plus forte de 1949 à 1973 (période des Trente Glorieuses). Le poids de la consommation des ménages dans le PIB passe en effet de 62 % en 1949 à 54 % en 1973. Puis à partir de 1973, on constate une stabilisation autour de 55 %. En 2014, la dépense de consommation des ménages s'élève à 1 139 milliards d'euros en valeur et 1 094,9 milliards d'euros en volume. Entre 2013 et 2014, elle augmente de 0,6 % (en valeur et en volume). Plusieurs produits ont vu leur consommation diminuer (évolution en volume), principalement les loisirs (hôtels, cafés, restaurants) et les boissons alcoolisées et le tabac. À l'inverse, les dépenses d'alimentation sont restées stables.

La part des principaux postes budgétaires des ménages varie en fonction de la catégorie socioprofessionnelle considérée. Par exemple, les ouvriers consacrent 17,4 % de leur budget aux dépenses de logement contre 9,8 % pour les cadres.

Source : <http://www.lafinancepourtous.com/>

DOCUMENT 4 : En juin, la consommation des ménages a progressé de 0,4%

En France, la consommation des ménages poursuit son accélération, dopée par les achats de produits alimentaires qui ont progressé de 0,6% en juin.

La consommation des ménages français en biens a progressé de 0,4% en juin grâce au dynamisme des achats alimentaires, selon les données publiées vendredi 31 juillet par l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Le chiffre de juin marque un net rebond par rapport aux deux mois précédents, où la consommation des ménages en biens, qui représente un peu moins de 50% de leur consommation totale, avait quasiment stagné : +0,1% en mai.

Néanmoins, sur l'ensemble du deuxième trimestre, les dépenses de consommation des ménages en biens sont quasi stables (-0,1%) après l'augmentation du premier trimestre (+1,5%).

Hausse des achats de produits alimentaires

Les dépenses en biens durables ralentissent légèrement en juin (+0,4% après 0,7% en mai). De plus, le mois dernier, les Français ont davantage équipé leur logement puisque la consommation de ce type de biens progresse de 0,4%.

Les achats d'automobiles confirment leur dynamique de progression amorcée le mois précédent (+0,7% en juin après +0,5% en mai).

Mais ce qui dope véritablement la consommation des ménages, c'est la nette progression des achats de produits alimentaires. En juin, ils affichent + 0,6%, alors qu'ils étaient restés stables en mai. En outre, l'Insee note que sur l'ensemble du deuxième trimestre, la consommation en produits alimentaires s'est nettement redressée : +0,8% contre +0,2% au trimestre précédent.

Baisse des dépenses énergétiques

Dans sa note mensuelle, l'Insee révèle également que la consommation des ménages en énergie est restée quasi identique le mois dernier (-0,1%). Au deuxième trimestre, les dépenses en énergie se replient (-2,2% après 3,7%), principalement en gaz et en électricité.

Enfin, il faut noter que les achats en textile (habillement et cuir) ont augmenté de 0,4% mais accusent néanmoins un repli de 2,0% sur l'ensemble du deuxième trimestre.

La consommation, moteur de la croissance

La consommation des ménages reste le principal moteur de croissance de l'économie française, contribuant pour un peu plus de 50% au produit intérieur brut.

Son dynamisme de début d'année avait alimenté la croissance de 0,6% du PIB au premier trimestre. Les prévisions pour celui du deuxième trimestre se situent globalement à 0,2%/0,3%.

Par latribune.fr | 31/07/2015

Source : www.latribune.fr/economic/france/en-juin-la-consommation-des-menages-a-progresse-de-0-4-495649.html

DOCUMENT 5 : Revue des théories économiques relatives à la consommation

La consommation est l'utilisation d'un bien ou d'un service qui entraîne à plus ou moins long terme sa destruction. On distingue :

- La consommation finale totale des ménages (marchande et non marchande) et des administrations ;
- La consommation intermédiaire.

L'approche microéconomique du consommateur a été développée dans les années 187, par les premiers théoriciens néoclassiques. Les renouvellements introduits par les théoriciens de l'école de Chicago ont enrichi et complexifié cette approche.

Le consommateur néoclassique est considéré comme un agent rationnel (*homo œconomicus*). Il est supposé avoir des préférences qui lui permettent de classer différents paniers de biens auxquels il consacre la totalité de son budget. Si aucun obstacle ne limite la libre expression de ses préférences sur le marché, ce consommateur est souverain. Il choisit la combinaison de biens qui maximise sa satisfaction compte tenu des prix et du revenu (sa contrainte budgétaire est représentée par une droite de budget).

L'équilibre du consommateur correspond à la maximisation de satisfaction qui implique l'égalisation des utilités marginales pondérées par leur prix.

Toute modification de prix déclenche un effet-revenu et un effet de substitution qui modifient la combinaison de biens choisie. Cette analyse permet de démontrer logiquement les deux relations fondamentales :

- La quantité consommée varie en général, en sens inverse du niveau de prix. Certains biens toutefois échappent à cette logique, leur consommation pouvant diminuer lorsque le revenu s'accroît (biens inférieurs), voire augmenter lorsque le prix s'élève (biens de Giffen) ;
- La quantité consommée varie dans le sens inverse du revenu.

[...]

La prise en compte du temps dans l'étude du comportement du consommateur complexifie l'analyse. Le modèle d'arbitrage intertemporel attribué à I. Fisher (*Théorie de l'intérêt, 1930*), distingue la consommation présente et la consommation future. Si le consommateur prête toute ou partie de son revenu, une augmentation du taux d'intérêt provoque un effet revenu qui stimule sa consommation, et un effet de substitution qui l'oriente vers l'épargne.

M. Friedman (*A theory of the Consumption Function, 1957*) distingue une consommation permanente (valeur des biens et services qu'un agent économique prévoit de consommer durant une période considérée, compte tenu de l'ensemble des facteurs qui déterminent sa richesse) et une consommation transitoire. Le consommateur peut subir des « chocs » de revenus définitifs (une hausse du revenu permanent liée à une modification de la fiscalité des revenus par exemple) et d'autres « chocs » plus transitoires (le revenu courant varie sans affecter le revenu futur, par exemple en raison de maladie, accident etc.). Mais dans ce deuxième cas le consommateur peut en répartir les effets sur ses consommations présentes et futures.

[...]

Les modèles de G. Stigler (prix Nobel 1982) et de G. Becker (prix Nobel 1992) ont orienté l'analyse de la consommation vers une approche où l'achat d'un bien ou d'un service ne constitue plus un acte économique final. Dans le modèle proposé par Becker en 1965, le consommateur apparaît comme producteur de sa propre satisfaction. Son comportement est similaire à celui d'une entreprise qui réaliserait une autoconsommation de services non marchands produits grâce à une quantité de biens et du temps. Mais son temps est une ressource rare, dont l'utilisation a un coût d'opportunité. Son prix s'élève avec la rémunération de son heure de travail.

[...]

L'analyse de J.M. Keynes (1883-1946) change la perspective en adoptant un raisonnement macroéconomique. Les principaux déterminants de la consommation sont dans l'optique keynésienne, des facteurs objectifs comme les effets de richesse et de revenu. Mais Keynes insiste surtout sur le revenu, dont dépend la propension à consommer. La consommation devient alors une grandeur passive. Elle suit une loi psychologique fondamentale.

[...]

Au cours des années 1940, différentes analyses statiques ont cherché à vérifier cette approche. Les études se sont appuyées sur deux types de données statistiques :

- Celles portant sur des séries de coupe instantanées indiquant le revenu de consommation atteint à un moment donné par les ménages dans chaque classe de revenu. Les résultats ont bien confirmé que la consommation augmente avec le revenu ;

- Celles portant sur l'évolution de la consommation globale et du revenu disponible globale. L'étude de S. Kuznets (prix Nobel 1971) montre à partir du cas des États-Unis de 1879-1888 et 1919-1928 que le rapport de l'épargne n'est pas modifié malgré l'important accroissement du revenu par tête au cours de cette période, ce qui est contradictoire avec la conception keynésienne d'un accroissement de l'épargne à mesure que le revenu s'élève.

[...]

J.-S. Duesenberry (1948) propose une fonction de consommation qui intègre l'influence de l'environnement social sur la consommation. Les habitudes persistent en courte période même si les revenus déclinent. Les consommateurs tendent à défendre leur niveau de vie précédemment atteint (effet de cliquet). Mais lorsque le revenu s'élève, un certain mimétisme social (effet d'imitation) joue progressivement sur la propension à consommer. Les classes moyennes vont tenter de se rapprocher de la consommation des couches supérieures (cela est proche de l'effet Veblen et l'institutionnalisme).

[...]

A. BEITONE, A. CARZOLA, C. DOLLO, A-M DRAI

Source : Dictionnaire des sciences économiques – Armand Colin - 2013

DOCUMENT 6 : La théorie keynésienne est-elle la solution pour sortir de la crise ?

John Maynard Keynes (5 juin 1883 - 21 avril 1946), économiste libéral devient d'un seul coup à la mode. En fonction de votre idéologie, Keynes peut être un bon ou mauvais conseiller.

Mais ce qui est certain, c'est que dans le débat actuel sur la nécessité pour les gouvernements de relancer, en cette période difficile la "machine", son fantôme se promène de nouveau dans les couloirs des ministères et plus précisément dans celui de l'Économie et des Finances.

En réalité, les idées de Keynes font le yoyo (à la mode – pas à la mode – à la mode...) depuis que cet illustre économiste anglais les a formulées dans les années 1930 (traité sur la monnaie, parue en 1930 et la Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, parue en 1936 et représentant son ouvrage majeur)

L'une des idées de Keynes peut être exprimée simplement (et sans doute simpliste pour l'expert) : le revenu national = Les dépenses de consommation en biens et services + dépenses de production en biens d'équipement.

Ainsi, puisque les dépenses de consommation dépendent du "pouvoir d'achat" et les dépenses de production de biens d'équipement des "taux d'intérêt", la modification de l'une ou l'autre de ces variables impactera le revenu national (ou PIB).

Dans les années 1960, cette théorie produisit des résultats. Sur fond de crainte de récession plusieurs gouvernements réduisirent les impôts et abaissèrent les taux d'intérêt afin d'une part, d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages pour relancer la consommation, et d'autre part, de favoriser l'investissement afin de relancer la production/innovation. En 1965, le Times intitulait sur l'une de ses couvertures "Now, we are all Keynesians" compte de la situation économique de l'époque.

Cependant, les années 1970 ont vu apparaître la stagflation, c'est-à-dire une situation où l'économie souffre simultanément d'une croissance économique faible ou nulle et d'une forte inflation (c'est-à-dire une croissance rapide des prix). Situation souvent accompagnée d'un taux de chômage élevé. La théorie de Keynes telle qu'elle était appliquée n'était plus efficace. Comment combattre le chômage et l'inflation en même temps ?

En réalité, chaque cycle économique est accompagné d'une réévaluation des théories de Keynes. Certaines d'entre elles laisseraient supposer que l'économie n'est pas autorégulatrice (ce qui n'est

nullement le cas), et qu'en périodes de déflation l'économie pourrait entrer dans un cercle vicieux décrit lors de la Grande Dépression de 1929 : la diminution des bénéfices des entreprises industrielles (automobiles...) pourrait conduire à des licenciements massifs provoquant une baisse de la demande, les sociétés d'assurance ne pourraient plus assurer leurs contrats compte tenu de la faible plus-value de leurs placements et du fameux ratio de solvabilité, ce qui diminuerait encore les bénéfices (marge), etc.

En d'autres termes la situation que nous vivons depuis 2008 !

Contrairement aux années 1960, les gouvernements ne peuvent plus réduire l'impôt. Les caisses sont vides, il faut donc les renflouer (on peut légitimement se poser la question de la garantie de l'état lorsque les caisses sont vides !). Mais augmenter les impôts de manière significative des classes qui consomment le plus ne fera qu'aggraver la situation. Mais il y a impôts et impôts (1 point de GSG = 11 milliards euros de recette !). Quant aux taux d'intérêt, les gouvernements ont compris que cette seule variable pouvait avoir des effets néfastes sur l'économie nationale. En effet, lorsque vous baissez les taux d'intérêt vous prenez le risque de créer des bulles. Et pour savoir l'effet d'une bulle telle que celle immobilière, il suffit de regarder du côté de l'Espagne !

Si l'on en croit l'une des théories de Keynes, le déficit budgétaire d'un gouvernement est une nécessité. Cet économiste libéral dans le sens traditionnel du terme n'aurait pas voté la loi sur l'équilibre budgétaire face à la crise actuelle au grand dam de l'Allemagne. Il souhaitait que les gouvernements utilisent ses théories pour se concentrer sur le plein emploi. Certes il est nécessaire d'avoir une rigueur budgétaire, mais trop de rigueur tue l'esprit d'entreprendre indispensable aujourd'hui. Une politique d'austérité inhibe les deux variables d'une des théories de Keynes présentée en introduction.

Politique d'austérité = diminution des dépenses de consommation en biens et services suite à une augmentation significative des impôts + diminution des dépenses de production en biens d'équipement suite à une diminution des investissements dans les secteurs de production clé (retour sur investissement trop faible + manque de confiance dans l'avenir) = diminution du revenu national (PIB) ou si vous préférez : absence de création de richesse !

De plus aujourd'hui, contrairement à l'ère keynésienne, un autre vecteur est à prendre en compte: la globalisation. L'ouverture progressive des économies dirige les consommateurs vers des productions étrangères et stimuler la consommation n'encourage que légèrement l'investissement des entreprises nationales.

Autrement dit, si un gouvernement pense dans le contexte actuel, qu'augmenter les impôts de manière significative et diminuer les taux d'intérêt jusqu'à voisiner le zéro, stimulera l'activité : il n'en est rien, la seule conséquence sera l'accélération de la récession. Et lorsque nous serons dans cette situation, qui ouvrira une usine en plein milieu d'une récession ! Ce sont là les raisons qui font que la politique budgétaire volontariste tend à être sévèrement critiquée dans le contexte économique contemporain.

Aujourd'hui, les principales économies européennes sont dans le même état que lorsqu'une personne a un peu trop abusé d'alcool. Les économies européennes ont la gueule de bois. Et dans ce cas, la seule solution est de serrer les dents et de le supporter jusqu'au retour de la croissance avec le cycle économique naturel. Mais serrer les dents ne signifie nullement ne rien faire, surtout au niveau européen. L'Union européenne a oublié de construire un instrument financier c'est pourquoi il y a une crise de l'euro. Cet instrument financier ne peut pas être fondé que sur la rigueur budgétaire.

Et si Keynes avait la solution pour sortir de la crise ?

Le 24/09/2012

Patrick Jaulent - Elena- Gabriela Ardelean

Source : http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2012/09/24/cercle_54809.htm#3xxP8EiSbbDCrTxs.99

DOCUMENT 7 : Légère croissance du PIB et stabilisation du pouvoir d'achat des ménages

En 2013, le produit intérieur brut (PIB) croît de 0,3 %, en euros constants, après une année de croissance déjà modeste en 2012 (+ 0,3 %).

[...]

Après avoir baissé en 2012 pour la première fois depuis l'après-guerre, les dépenses de consommation des ménages se redressent légèrement en 2013 (+ 0,2 % en euros constants, après - 0,5 % en 2012). Pour les biens manufacturés, la baisse d'ensemble est moins vive qu'en 2012 (- 0,8 % après - 1,5 %). Cela résulte notamment d'un repli moins important des achats d'automobiles (- 5,7 %, après - 8,0 %). Traditionnellement dynamiques (+ 10,0 % en moyenne par an entre 2005 et 2011), les dépenses de biens d'équipement ralentissent de nouveau (+ 4,6 %, après + 4,9 % en 2012) : c'est la plus faible hausse depuis 1993. Les autres achats de biens manufacturés reculent.

[...]

Après trois années de croissance, la formation brute de capital fixe (FBCF) de l'ensemble des agents économiques fléchit en 2013 (- 1,0 %, après + 0,3 % en 2012). Son niveau reste ainsi inférieur en volume de 5,1 % à celui de 2007. Cette baisse en 2013 est principalement imputable aux ménages (- 3,1 %, après - 2,2 %), dont les investissements reculent dans les logements neufs.

[...]

En 2013, le revenu disponible brut (RDB) des ménages augmente de 0,6 % en valeur, soit un rythme très proche de celui de l'année précédente (+ 0,5 %). Parallèlement, le prix de la dépense de consommation finale décélère (+ 0,6 % en 2013 après + 1,4 % en 2012), notamment pour l'énergie, les loyers et certains produits alimentaires. Au total, le pouvoir d'achat du revenu disponible se stabilise (0,0 %) après un net recul en 2012 (- 0,9 %). Cette évolution est mesurée sur l'ensemble des ménages. Une fois tenu compte de la croissance de la population, le pouvoir d'achat au niveau industriel (pouvoir d'achat par unité de consommation) se replie encore de 0,6 % (après - 1,5 % en 2012).

A-J. BESSONE, V. PASSERON, H. SOUAL

Source : Problèmes Économiques n° 3096 – première quinzaine 10.2014

DOCUMENT 8 : Rallumer la consommation, moteur de la croissance

Le Fonds monétaire international (FMI) a récemment reconnu qu'il avait considérablement sous-estimé les dommages que l'austérité aurait provoqués sur les taux de croissance de l'Union européenne (UE). Cet aveu tardif met en évidence le caractère autodestructeur des recettes "orthodoxes" pour solutionner les causes de la crise de la dette qui a suivi le crash financier de 2008-2009.

La théorie conventionnelle suggère qu'un pays - ou qu'un groupe de pays - qui consolide individuellement ses finances aura des taux d'intérêt plus bas, une monnaie plus faible et une position commerciale améliorée.

Mais, parce que cela ne peut pas se produire pour toutes les grandes économies simultanément - l'austérité d'un pays (ou d'un groupe de pays) implique une demande plus faible pour les produits des autres pays - de telles politiques finissent par conduire à des situations de protectionnisme. C'est cette dynamique - contre laquelle l'économiste britannique John Maynard Keynes (1883-1946) s'est battu - qui a rendu si profonde la Grande Dépression des années 1930.

INSUFFISANCE DE LA DEMANDE PRIVÉE

Aujourd'hui, la situation est aggravée par une insuffisance de la demande privée dans les économies avancées - en particulier de la consommation des ménages - qui ne permet pas de compenser les coupes budgétaires découlant des mesures d'austérité des États.

En outre, les grandes économies avancées, comme les États-Unis, l'Allemagne et le Japon, font face à des problèmes budgétaires de plus long terme à cause du vieillissement de la population ou d'États providence surdimensionnés, ce qui limite leur capacité à contribuer à la gestion de la demande.

Les initiatives récentes visant à assouplir la politique monétaire ont été un pas dans la bonne direction, mais, jusqu'à présent, elles n'ont pas semblé pouvoir changer fondamentalement les choses.

Pour que la demande intérieure agisse en tant que moteur de la croissance, les politiques devraient transférer des ressources de l'investissement vers la consommation. Bien que les montants requis soient énormes, ils doivent être atteints si l'on veut éviter une longue période de croissance faible, de chômage élevé et de baisse du niveau de vie pour les plus pauvres.

La coordination internationale des politiques économiques devrait être renforcée pour faire face efficacement aux changements d'une telle ampleur. Il est absolument évident que l'austérité et les réformes domestiques ne sont pas suffisantes pour tirer la périphérie de la zone euro hors de la récession profonde dans laquelle elle se trouve.

UN BON BAROMÈTRE

La prise de conscience de l'échec des politiques actuelles est à l'origine du mécontentement social, de troubles civils et d'une instabilité politique croissante ; les élections récentes en Italie et la résistance de la population grecque aux efforts de réforme entrepris par Athènes sont, en la matière, un bon baromètre.

Ramener les économies périphériques de la zone euro sur le chemin de la croissance nécessite, plus que des réformes structurelles et un assainissement budgétaire, une réforme substantielle du système de gouvernance économique de l'union monétaire, en vue de rétablir la stabilité financière, de réduire les coûts d'emprunt et d'encourager la demande extérieure afin de compenser les effets de l'austérité.

Réformer la gouvernance implique d'importants progrès vers l'unification économique : centraliser la dette européenne par le biais des euro-obligations, mobiliser des fonds de secours suffisants permettant à la Banque centrale européenne (BCE) d'intervenir sur les marchés obligataires primaires, et établir à la fois une union fiscale et une union bancaire.

Il s'agit d'un défi de taille, compte tenu de la réticence de la plupart des Etats membres de l'UE à céder des compétences aux institutions européennes. Mais l'Europe doit s'engager de façon plus décidée dans cette direction. Dans le cas contraire, la spéculation sur les dettes nationales persistera, maintenant les coûts d'emprunt des pays de la zone euro à des niveaux incompatibles avec un soutien à la reprise économique.

En ce qui concerne la demande extérieure, il est peu probable que l'aide intra-européenne, sous la forme des politiques de relance dans les économies les plus fortes, s'avère suffisante, en raison, surtout, des conditions financières et politiques qui prévalent en Allemagne.

Un plan Marshall, mobilisant des ressources budgétaires de l'UE et des prêts supplémentaires par la Banque européenne d'investissement pour financer des projets dans les pays les plus faibles, pourrait être une alternative, mais elle manque de soutien politique.

SEULS LES PAYS ÉMERGENTS

A l'échelle mondiale, ni les Etats-Unis ni le Japon, ne sont en mesure d'apporter un stimulus externe important. Seuls les pays émergents pourraient doper la demande mondiale grâce à un effort coordonné visant à stimuler la consommation intérieure, qui, elle-même, dynamiserait les investissements.

En d'autres termes, un "New Deal" mondial semble être nécessaire. Les économies avancées devraient promouvoir des réformes structurelles visant à renforcer la productivité. La zone euro devrait consolider son union monétaire. Quant aux économies émergentes et en développement, elles devraient soutenir les sources intérieures de croissance.

Pour qu'un tel accord soit possible, la coordination de la politique internationale par le G20 devrait être renforcée par la création d'un secrétariat permanent chargé de faire des propositions et des recommandations concernant les évolutions macroéconomiques et financières. Ce secrétariat devrait coopérer activement avec le FMI pour bénéficier de son analyse, notamment en ce qui concerne les taux de change.

Par ailleurs, la réforme financière mondiale doit avancer à un rythme plus rapide. Le secteur financier a besoin d'une réglementation plus stricte, d'une supervision renforcée et de mécanismes de résolution cohérents au niveau international afin de faire face aux problèmes posés par les très grandes institutions mondiales considérées comme trop importantes (ou trop complexes) pour faire faillite.

Enfin, un nouveau pacte commercial - peut-être, mais pas nécessairement, au sein du Cycle de Doha - est nécessaire pour assurer l'accès des grandes puissances du commerce mondial aux marchés étrangers. Cela est essentiel pour inspirer confiance aux pays asiatiques, qui pourraient alors se convaincre qu'une stimulation de la demande intérieure sert leurs intérêts. En outre, la libéralisation du commerce permettra d'augmenter la confiance des consommateurs dans le monde entier.

Le moment est venu pour un nouvel accord global destiné à rééquilibrer l'économie mondiale afin de la ramener sur le chemin d'une croissance forte et régulière (traduit de l'anglais par Timothée Demont. © Project Syndicate).

Par Yannis Papantoniou

Yannis Papantoniou est président du Center for Progressive Policy Research (Athènes). Il a été ministre de l'économie et des finances de la Grèce de 1994 à 2001.

Source : LE MONDE ECONOMIE | 11.03.2013

http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/03/11/rallumer-la-consommation-moteur-de-la-croissance_1845979_3234.html

DOCUMENT 9 : Soldes : la consommation ne suffit plus pour la croissance

Alors que les soldes débutent mercredi 8 janvier, les dépenses des ménages ne suffisent plus à entraîner l'économie.

48 % des Français s'emploient à ne pas « acheter plein pot » et les nouvelles technologies permettent de comparer plus facilement les prix.

Selon des experts, c'est l'occasion de passer à un autre modèle de croissance.

Une semaine après quelques départements de l'Est, les soldes commencent mercredi 8 janvier dans le reste de la France, à partir de 8 heures. Les commerçants espèrent beaucoup de cette nouvelle période de fièvre consommatrice, après les fêtes de fin d'année. En particulier dans le secteur du textile, qui devrait concentrer près de la moitié des achats et qui espère amortir une année 2013 encore en recul malgré une légère remontée des ventes en novembre, froid oblige.

Que ces soldes soit réussis ou non, les économistes n'en tireront cependant pas de conclusions sur la tendance des Français à consommer. « *Il y a beaucoup trop de paramètres qui peuvent influencer sur les ventes, à commencer par la météo, pour que ces soldes puissent être un bon indicateur conjoncturel* », dit ainsi Philippe Moati, cofondateur de l'Observatoire société et consommation (Obsoco).

De même, Nicolas Bouzou, directeur du cabinet Astérès, explique que le bilan des soldes est très difficile à interpréter : « *Si ce bilan est très bon, cela peut aussi bien signifier que les Français ont des problèmes d'argent et qu'ils attendent des temps de baisse des prix ou qu'ils ont envie de consommer.* »

Mieux vaut s'en tenir, selon les économistes, à des critères plus fiables comme la publication régulière de l'Insee sur le moral des ménages. Lui ne se porte pas très bien, comme l'a montré le dernier bulletin concernant novembre. Les résultats de décembre, permettant une vue d'ensemble pour 2013, devraient être annoncés aujourd'hui.

Les indicateurs de la consommation dans le rouge

La mesure régulière de l'Insee des dépenses des ménages n'est guère plus réjouissante. Après 2012, qui a marqué le second recul de la consommation (-0,4 %) en une soixantaine d'années, l'Insee a tablé, en décembre, sur une (très légère) augmentation de 0,4 % en 2013. Si l'on ajoute un pouvoir d'achat en berne et un effet, au moins psychologique, de la hausse de la TVA au 1^{er} janvier, les indicateurs convergent tous dans le même sens.

« *Ils sont au rouge et montrent que, au mieux, la consommation sera stable et atone*, résume Nicolas Bouzou. *On ne voit aucun indice de redémarrage.* » Les derniers sondages le confirment ; 91 % des Français déclarent vouloir se montrer « *plus responsables financièrement* » en freinant leurs dépenses, révèle une enquête Ipsos pour la banque en ligne ING. Et ce sont 32 % des consommateurs qui prévoient de baisser le montant de leurs achats pendant les soldes, selon un sondage LH2 pour Bons-de-reduction.com réalisé en décembre.

Le problème est de taille pour Bercy. La consommation est en effet un moteur traditionnel de la croissance française. Elle contribue pour plus de 56 % au PIB hexagonal, une proportion légèrement supérieure à celle de l'Allemagne. En la matière, on oppose souvent les deux principales puissances économiques européennes.

L'État ne soutient plus la demande

« *La consommation ne joue pas le même rôle d'un côté ou de l'autre du Rhin, explique Philippe Waechter, directeur de la recherche économique de Natixis Asset Management. En Allemagne, la demande des ménages reste stable, lisse, et n'entraîne donc pas de variations significatives de la croissance dans un sens ou dans l'autre. Les Allemands comptent surtout sur les impulsions du commerce extérieur. En France, au contraire, nous avons une économie bien plus basée sur la demande intérieure.* »

Pour l'économiste, le contraste tient notamment à la situation démographique des deux États. « *La population française est plus jeune, donc plus encline à consommer autant en équipement qu'en textile, dit-il. Les ménages allemands sont plus âgés et donc déjà plus équipés et moins perméables à l'attrait des nouveautés.* »

L'économie française a longtemps choisi de s'ancrer sur cette demande intérieure, contrairement à des pays plus petits comme la Belgique ou les Pays-Bas, ou comme l'Allemagne, dépendant davantage des échanges extérieurs. « *Une demande intérieure soutenue artificiellement depuis des années par la puissance publique* », note Philippe Moati qui évoque une « *consommation socialisée* » grâce aux subsides publics, notamment en ce qui concerne les dépenses de santé ou d'éducation.

Le gouvernement mise sur l'investissement des entreprises

De même, « *cela a permis de maintenir la consommation marchande en bon état de marche au prix du creusement des déficits publics* », dit-il. De son côté, Philippe Waechter rappelle les accords de Grenelle ou encore les décisions d'indexer les salaires sur l'inflation en 1975. « *Autant de soutiens implicites à la demande* », selon lui.

Ces soutiens sont devenus impensables étant donné l'état des finances publiques. Le cercle vicieux semble enclenché : une consommation atone entraîne une frilosité des entreprises et donc moins d'investissements, de productivité et d'embauches. Et donc moins de pouvoir d'achat, étouffant la consommation...

Selon le cabinet Markit, la France pourrait être retombée en récession au quatrième trimestre 2013. « *Ce sont donc l'investissement des entreprises et la productivité qui doivent donner l'étincelle et faire repartir la consommation qui reste un point essentiel pour tous les modèles de croissance*, dit Philippe Waechter. *Les dernières positions de François Hollande sur les entreprises sont, je crois, à interpréter comme résultant de cette volonté.* »

Changer de modèle

Selon Nicolas Bouzou, c'est l'occasion de passer à un autre modèle économique. « *De toute façon, depuis la crise, la consommation n'entraîne plus de croissance, elle en est déconnectée*, indique-t-il. *Pire : plus l'on consomme, plus le déficit extérieur se creuse puisque les Français consomment surtout des produits importés. Les entreprises doivent donc retrouver de la compétitivité aussi bien sur les marchés extérieurs qu'ici même. Cela passera par des outils économiques comme le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (NDLR : le CICE est entré en vigueur début 2013) mais aussi par des réformes sur le coût du travail ou sur la simplification réglementaire.* »

Le fondateur du cabinet Astéris y voit même, d'une certaine façon, la fin de la société de consommation telle qu'on l'entendait durant les Trente Glorieuses. « *La consommation est désormais plus qualitative. Nous devons entrer dans une société de production dans laquelle la consommation devient une conséquence de notre capacité collective à générer de la richesse.* »

Michel WAINDROP

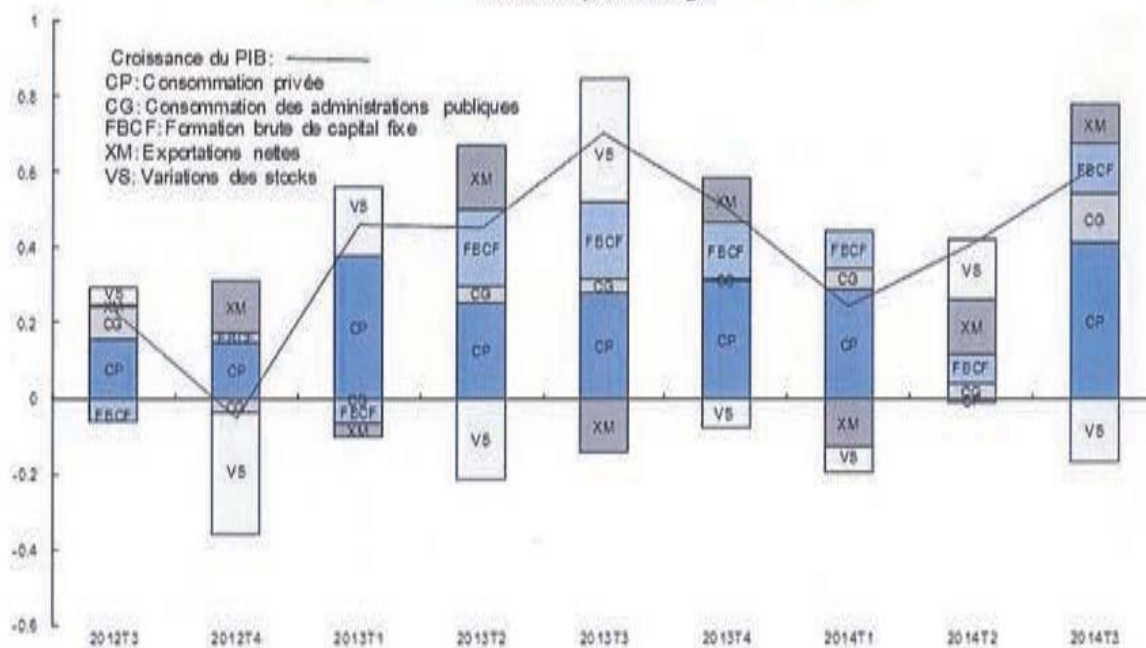
7/1/14

Source : <http://www.la-croix.com/content/view/pdf/1085626>

DOCUMENT 10 : La consommation privée, principal moteur de croissance du PIB de l'OCDE

La consommation privée a permis au PIB français d'augmenter de 0,3% au troisième trimestre 2014. Le PIB réel de la zone OCDE a augmenté de 0,6% au troisième trimestre de 2014, après une croissance de 0,4% au second trimestre. La consommation privée a été le principal facteur de croissance du PIB ajoutant 0,4 point de pourcentage. Les contributions de la consommation des administrations publiques, de l'investissement et des exportations nettes ont ajouté 0,1 point de pourcentage chacune. Le déstockage (moins 0,2 point de pourcentage) a partiellement contrebalancé ces contributions.

Contributions à la croissance du PIB réel de l'OCDE
Points de pourcentage



Note : Les contributions présentées dans ce graphique sont fondées sur des données avec plusieurs décimales.

Contributions à la croissance du PIB réel de l'OCDE (en points de pourcentage)	2012		2013		2014	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Consommation privée	0.7	1.0	0.2	0.1	0.4	0.3
Consommation des admin. publiques	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Formation brute de capital fixe	0.3	0.2	-0.1	0.0	-0.1	0.2
Exportations nettes	1.2	1.3	0.0	0.1	0.0	0.2
Variations des stocks	-1.0	-1.2	0.0	-0.3	0.2	-0.2
Croissance du PIB (%)	1.3	1.4	0.2	-0.1	0.5	0.5

Note: La somme des contributions peut ne pas être égale à la croissance du PIB en raison des arrondis à la première décimale.

Des divergences entre les pays de l'OCDE persistent encore en termes de croissance. Toutefois, les dépenses de consommation privée ont été le moteur principal de la croissance dans les sept grandes économies excepté la France.

Aux États-Unis, la consommation privée suivie des investissements en actifs fixes, ont été les principaux moteurs de la croissance du PIB (1,2%), contribuant 0,6 et 0,3 point de pourcentage respectivement. Les exportations nettes et la consommation des administrations publiques ont ajouté 0,2 point de pourcentage chacune.

Au Royaume-Uni où le PIB a augmenté de 0,7 %, la consommation privée a contribué 0,6 point de pourcentage, suivie de la reconstitution des stocks et de la consommation des administrations publiques avec 0,2 et 0,1 point de pourcentage respectivement. Ces contributions positives ont été partiellement contrebalancées par celles des exportations nettes (moins 0,2 point de pourcentage).

Au Canada, la consommation privée et les investissements ont été les principaux moteurs de la croissance du PIB (0,7 %), contribuant 0,4 et 0,3 point de pourcentage respectivement. Les exportations nettes ont ajouté 0,2 point de pourcentage tandis que le déstockage a réduit le PIB de 0,2 point de pourcentage.

En France, le PIB a progressé pour la première fois en trois trimestres (de 0,3%), reflétant les contributions positives de la reconstitution des stocks (0,3 point de pourcentage) et de la consommation privée et de la consommation des administrations publiques (0,2 point de pourcentage chacune). Ces contributions positives ont été partiellement contrebalancées par la contribution négative des exportations nettes (moins de 0,2 point de pourcentage) et des investissements (moins 0,1 point de pourcentage).

En Allemagne, la consommation privée a contribué 0,4 point de pourcentage à la croissance du PIB (0,1%). Les exportations nettes et la consommation des administrations publiques ont ajouté 0,2 et 0,1 point de pourcentage respectivement. Cependant, les contributions négatives des stocks (moins 0,5 point de pourcentage) et des investissements en actifs fixes (moins 0,2 point de pourcentage) ont réduit significativement la croissance du PIB à 0,1 %.

En Italie, la contraction des investissements (qui ont contribué moins 0,2 point de pourcentage) et de la consommation des administrations publiques et du déstockage (moins 0,1 point de pourcentage chacun) a maintenu la croissance du PIB en territoire négatif (moins 0,1 %). Les contributions positives de la consommation privée et des exportations nettes (0,1 point de pourcentage chacune) ont partiellement compensé ces contractions.

Au Japon, la consommation privée a contribué 0,2 point de pourcentage (contre moins 3,1 au trimestre précédent). Les exportations nettes et la consommation des administrations publiques ont ajouté 0,1 point de pourcentage chacune. Cependant, les contributions négatives du déstockage et des investissements (moins 0,6 et moins 0,2 point de pourcentage respectivement) ont conduit à une contraction du PIB pour le deuxième trimestre consécutif (à moins 0,5 % par rapport à moins 1,7 % au trimestre précédent).

OCDE Les Experts 14-01-2015

Source : <http://www.economiamatin.fr/news-consommation-impact-pib-france-monde-stocks-investissemtn-croissance-ocde>

DOCUMENT 11 : Pourquoi toute politique de relance fondée uniquement sur la consommation est forcément vouée à l'échec

La consommation est spontanément considérée comme le facteur déterminant de la croissance. Dès lors, austérité rime avec récession et déficits publics avec croissance. Un lien de cause à effet pourtant erroné.

La consommation en France fait l'objet d'une panne historique.

Dans notre pays, la consommation est spontanément considérée comme le facteur déterminant de la croissance. Hommes politiques, experts, hauts fonctionnaires et médias font immédiatement le lien entre consommation et croissance. Mais l'enchaînement économique qui domine les esprits, c'est celui d'une consommation stimulée par la dépense publique. Dès lors austérité rime avec récession, déficits publics avec croissance. **Sauf que cette liaison qui emprunte à une « vulgate » keynésienne, n'a jamais produit ses effets que dans l'esprit de ses partisans, rarement dans les faits. C'est l'inverse qui est vrai.**

La première difficulté avec ces politiques, c'est qu'à l'origine elles ont été conçues pour des économies fermées ou peu ouvertes. Quand la France augmente ses dépenses publiques – comme en 1975 ou en 1981-82 par exemple – faute d'un secteur productif capable de répondre au surcroît de demande, une part importante de la relance crée ou accroît le déficit commercial. Partisans des stratégies « keynésiennes »,

les Etats-Unis connaissent pour les mêmes raisons, des déficits commerciaux importants. Mais le fait qu'ils détiennent la monnaie mondiale et les clés du système financier international, les dispensent de l'obligation de solder de façon réelle, leur déficit courant. Quoi qu'il en soit, **ces politiques finissent tôt ou tard par atteindre leurs limites : sous la pression des déficits, un pays comme la France se retrouve dans l'obligation de rééquilibrer son solde extérieur.** Malgré leurs attributs qui les placent au dessus de la règle commune, les Etats-Unis ont fini par se heurter au mur de l'endettement. Les déficits jumeaux qui proviennent des déficits publics, alimentent ainsi une accumulation de dette qui conduit à l'arrêt de ce type de politique. Qu'on recoure comme au temps du SME, ou non, comme au temps de l'euro, aux dévaluations, ce sont bien des politiques d'austérité qui concluent toujours les politiques de relance. Certains comme la Grande-Bretagne des années 1960-1970 alternent relance et austérité – stop and go – ce qui conduit à un appauvrissement inéluctable. C'est la situation que Margareth Thatcher dut redresser en 1979.

La crise de 2008-2009 a probablement marqué la fin des politiques keynésiennes. Le monde qui a surgi depuis le milieu des années 1970 et plus encore avec la mondialisation des années 1990-2000 est celui de Ricardo et de Schumpeter, non celui de Keynes. C'est la compétitivité des entreprises qui est – ou qui redevient – la clé de la croissance. D'abord parce que **le keynésianisme français ou anglo-saxon reposait sur l'illusion des temps post-industriels. C'est cette croyance tragique qui est à la base des 35 heures en France et de l'illusion du tout services aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni.** Les échanges industriels représentent les 2/3 des échanges internationaux. A l'âge de la mondialisation, l'industrie est donc la clé permettant de capter les opportunités de la croissance mondiale. La vieille Europe l'a compris avec comme leader de cette stratégie, l'Allemagne. Les pays d'Europe du Sud qui ont cédé, notamment l'Espagne, aux mirages post-industriels jusqu'en 2008, mènent désormais des politiques actives de ré-industrialisation. Comme on le voit en Espagne et en Italie – qui a conservé une industrie robuste – ces politiques permettent le retour à l'équilibre extérieur. **A terme, combinées à la compression de la demande interne provenant des dépenses publiques et à des réformes de structure, notamment la flexibilisation du marché du travail, elles créent, avec le redressement de la rentabilité des entreprises, les conditions de la reprise de l'investissement productif privé.**

Cet enchaînement qui a atteint sa maturité en Allemagne est à l'œuvre en Italie et en Espagne. C'est lui qui alimente l'accélération cumulative de la croissance. Le stock de capital productif augmente, ce qui permet la hausse de la production. La rentabilité des entreprises est donc à travers leur capacité à accumuler leurs gains de productivité dans leur bilan, le ressort de la croissance.

La France est seule en Europe à persister dans les illusions de la croissance portée par la consommation et les dépenses publiques. Les mesures prises par François Hollande ont toutes pour logique foncière la préservation de la consommation par la sanctuarisation de la dépense publique. Avec une politique qui concentre l'ajustement budgétaire sur les « riches » et les entreprises, ces dernières déjà bien en peine depuis plus de dix ans de répondre à la demande faute de pouvoir investir et innover, sont un peu plus rançonnées pour payer le soutien de la consommation du secteur abrité.

On est d'ailleurs maintenant loin des fantasmes keynésiens : **la consommation soutenue par la dépense publique a désormais comme contrepartie la liquidation du secteur productif.** La politique Hollande c'est donc celle de la poule aux œufs d'or ! Et le crédit d'impôt compétitivité relève plus de la communication et du leurre que d'une prise de conscience salutaire. Les partisans de la décroissance qui ont largement voté Hollande doivent donc se réjouir de voir leurs attentes être comblées à ce point.

Certes, on ne peut attendre des dirigeants socialistes qu'ils se convertissent à l'entrepreneuriat schumpétérien. Mais au moins devraient-ils redevenir marxistes : la croissance c'est bien le capital qui la produit.

Alain Fabre

Alain Fabre est Conseil indépendant en Fusions & Acquisitions. Il est aussi expert économique auprès de la Fondation Robert Schuman, de l'Institut de l'Entreprise et du mouvement ETHIC.

Il a récemment publié Allemagne : miracle de l'emploi ou désastre social?, Institut de l'Entreprise, septembre 2013.

Il a publié pour l'Institut de l'Entreprise L'Italie de Monti, la réforme au nom de l'Europe et Allemagne : miracle de l'emploi ou désastre social

Publié le 25 Avril 2013

Source : <http://www.atlantico.fr/decryptage/pourquoi-toute-politique-relance-fondee-uniquement-consommation-est-forcement-voee-echec-alain-fabre-707807.html#IdW2vITQI2ovLUhA.99>

DOCUMENT 12 : Cessons d'opposer investissement et consommation

L'analyse de Cyrille Lachèvre, rédacteur en chef du service macroéconomie.

En économie, raisonner de manière trop binaire aboutit souvent à de lourds contresens. C'est ce qui est en train de se produire avec le débat opposant depuis plusieurs jours les tenants de l'«investissement» aux défenseurs de la «consommation». Un débat à visées politiques, bien entendu : puisque le gouvernement a fait le choix de relancer l'économie par l'investissement, l'opposition et les syndicats lui reprochent de négliger la consommation et demandent donc davantage de mesures dans ce sens. En retour, le gouvernement est tombé dans le piège en défendant bec et ongles la relance par l'investissement, au motif qu'une relance par la consommation, «ça ne marche pas». Quitte, ce faisant, à diffuser dans l'opinion l'idée qu'il refuse d'aider les ménages, au détriment des entreprises...

Grave erreur : l'investissement n'a d'autre but que de soutenir la consommation. L'un et l'autre appartiennent en effet à la même famille économique, celle de la demande. Ils ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Seule varie, au gré des circonstances, l'importance prise par l'un sur l'autre.

La seule chose qui s'oppose strictement à la demande, c'est l'offre. Une politique d'offre vise à aider les entreprises à produire plus, moins cher, mais aussi des produits de meilleure qualité, plus innovants, ayant une valeur intrinsèque supérieure à celle des concurrents. À long terme, il s'agit probablement de la meilleure des politiques économiques possibles pour un pays : elle améliore sa compétitivité et stimule sa croissance sans peser sur la dépense publique.

C'est nettement moins vrai en période de crise économique. Dans ce cas précis, stimuler la demande se révèle plus efficace. La question qui se pose alors à l'État consiste à savoir quel type de demande privilégier entre celle de l'État, des entreprises et des ménages. Le gouvernement Fillon a choisi la voie de la demande publique, en présentant un plan de relance reposant en grande partie sur l'accélération de la commande publique au niveau local. Mais qu'on ne s'y trompe pas : l'intérêt de lancer 1 000 microchantiers n'est pas de doter la France de plus de routes, de cathédrales plus belles ou d'écluses plus sécurisées dans l'espoir d'attirer, à terme, davantage de touristes. L'intérêt est uniquement de garantir aux petites entreprises et aux artisans locaux des chantiers pour les prochains mois. Ceci dans l'espoir qu'ils traverseront la tempête sans trop de dégâts, de sorte qu'ils préserveront le plus d'emplois possible.

Et pourquoi préserver l'emploi ? Pour éviter un effondrement de la consommation des ménages. «La consommation est toujours une fin en soi, ce n'est jamais un moyen», insiste un économiste qui fait partie des visiteurs du soir de l'Élysée. Opposer l'investissement - surtout public - à la consommation est donc un raccourci absurde, puisque le premier n'a d'autre but que de soutenir la seconde. «La priorité des priorités, aujourd'hui, c'est de tout faire pour que les gens gardent leur emploi», résume un haut responsable patronal.

Faire de la demande publique le cœur de la relance n'exclut pas, pour autant, de prendre des mesures de soutien en faveur des ménages. À condition de ne pas inverser les priorités : «Cette crise n'est pas une crise du pouvoir d'achat, sauf pour ceux qui perdent leur emploi, ou qui sont les plus fragiles comme les salariés modestes ou les jeunes», analyse-t-on à Matignon. C'est tout l'enjeu de la réunion de demain entre les partenaires sociaux et Nicolas Sarkozy. Réunion où les thèmes abordés - rémunération du chômage partiel, chèque pour les jeunes chômeurs, baisse d'impôts pour les plus modestes - ne sont en rien contradictoires avec une relance par l'investissement. Ils la complètent.

Publié le 17/02/2009

Source : <http://www.lefigaro.fr/debats/2009/02/17/01005-20090217ARTFIG00274-cessons-d-opposer-investissement-et-consommation-.php>

DOCUMENT 13 : Bilan de la loi consommation

A la sortie du projet de loi initial au printemps 2013, l'UFC-Que Choisir a salué un texte qui renforçait l'effectivité du droit, sans se perdre dans un mille-feuille de mesures sectorielles comme l'avait fait le précédent texte de Frédéric Lefebvre (qui n'a jamais été adopté). Votée définitivement en février 2014, la loi fait significativement avancer le droit de la consommation tant s'agissant de son effectivité (action de groupe, lutte contre les clauses abusives, sanctions administratives et pénales contre les professionnels)... qu'à raison des mesures sectorielles structurantes (garantie légale de conformité, résiliation des assurances, libéralisation de l'optique, facturation des parkings...) qu'il contient. Le Conseil Constitutionnel a été saisi sur le texte définitivement adopté. Dans l'attente de sa décision, voici un état des lieux du projet de loi consommation.

Action de groupe

Le périmètre est le seuil minimal d'acceptation par l'UFC-Que Choisir : à savoir le droit de la consommation (mais tout le droit de la consommation : « obligations légales et contractuelles ») et la concurrence. Pour l'instant, les préjudices sanitaires et environnementaux ne sont pas concernés, mais l'extension de l'action de groupe à ces domaines sera étudiée dans le cadre d'un rapport qui devra être remis au Parlement dans les 30 mois suivant la publication de la Loi. S'agissant des préjudices réparés, seuls les préjudices patrimoniaux résultants de dommages matériels seront concernés, c'est-à-dire que les préjudices moraux sont exclus.

Cependant, deux gros bémols doivent être mentionnés : une procédure ralentie par des délais longs ; et un poids très lourd sur les épaules des associations de consommateurs, chargées non seulement d'initier, mais aussi d'assumer la liquidation des préjudices, c'est-à-dire recenser les victimes et les indemniser. Cette dernière étape en particulier risque d'être particulièrement prenante (nous le constatons aujourd'hui dans les cas de médiation, où l'UFC-Que Choisir doit également s'impliquer dans l'indemnisation des victimes, processus qui s'avère souvent beaucoup plus long et complexe que prévu).

Concrètement, **seules les associations de consommateurs agréées au plan national pourront initier une action de groupe.** Dans un premier temps, le juge saisi devra statuer sur la responsabilité de l'entreprise et se prononcer sur les critères d'appartenance au groupe de victimes, avant de quantifier ou évaluer le montant du préjudice. Dans son jugement, le juge se prononcera également sur les moyens de publicité de jugement et les délais pour que les consommateurs se signalent. Mais, attention, la publicité autour du jugement ne pourra intervenir qu'**une fois que toutes les voies de recours contre le jugement seront épuisées (appel, cassation)**. La procédure risque d'être fortement rallongée, et de nombreux particuliers auront du mal à présenter des preuves (par exemple une facture) en appui de leur demande d'indemnisation, et en l'absence de preuve, pas d'indemnisation possible. Sans compter un risque de démotivation des victimes après avoir attendu tant d'années, surtout dans les cas (fréquents) où le préjudice est faible.

La question des délais est plus problématique encore dans le cas des actions de groupe intervenant dans le domaine de la concurrence, car l'action de groupe ne pourra être intentée qu'une fois la décision de l'Autorité de la Concurrence devenue définitive s'agissant du manquement.

En ce qui concerne l'indemnisation, elle sera organisée par le juge : soit il condamne l'entreprise à indemniser directement les membres du groupe, soit il confie cette tâche à l'association à l'initiative de l'action. L'association peut, avec l'autorisation du juge, être assistée dans cette tâche par une profession judiciaire réglementée qui opérera sous son contrôle. Ce schéma fait de l'association de consommateurs le pivot de toute action de groupe, un poids qu'il sera difficile d'assumer et qui pourrait diminuer considérablement le nombre d'actions initiées –alors que les sujets ne manquent pas. La longueur et la lourdeur des procédures risquent en effet d'asphyxier les associations.

Le 15 mars 2014

Source : www.ufcquechoisir-cotedor.org/wp-content/.../03/publi-loiconsopdf.pdf

DOCUMENT 14 : Regard économique sur le projet de loi Hamon relatif à la consommation

« La consommation est l'unique but, l'unique terme de toute production, et l'on ne devrait jamais s'occuper de l'intérêt du producteur, qu'autant qu'il le faut seulement pour favoriser l'intérêt du consommateur. Cette maxime est si évidente par elle-même qu'il y aurait de l'absurdité à vouloir la démontrer »[1].

Alors que la consommation reste un des moteurs essentiels de la croissance française, le projet de loi Hamon se propose d'encadrer les relations entre professionnels et consommateurs afin de restaurer la confiance, de fluidifier les relations et de sécuriser les transactions. Les mesures proposées par ce projet de loi tant attendu répondent-elles à cet objectif ambitieux ?

Déposé par le Gouvernement le 2 mai 2013, le projet de loi relatif à la consommation a pour objet la mise en place de « nouveaux outils de régulation économique pour rééquilibrer les pouvoirs entre consommateurs et professionnels ». [2] Si le projet propose une série de mesures adaptées aux spécificités des contrats de consommation, d'autres dispositions semblent être en décalage avec les besoins et les caractéristiques des agents concernés, les consommateurs.

Des mesures adaptées aux spécificités des contrats de consommation

Parmi les mesures phares proposées par le projet de loi Hamon figure en premier lieu l'introduction d'une **action de groupe** en droit français. Rappelons qu'une action de groupe désigne toute action introduite par un représentant pour le compte d'une classe de personnes ayant des droits identiques ou similaires et qui aboutit au prononcé d'un jugement ayant autorité de chose jugée à l'égard de tous les membres de la classe. Dans la mesure où le jugement peut concerner toute une classe d'individus, l'action de groupe peut justifier un aménagement du principe de **l'autorité relative de chose jugée**. [3] Le système *d'opt-in*[4] proposé par le projet permet de concilier ce principe de l'effet relatif des jugements avec la nécessité unanimement reconnue d'introduire des actions collectives en droit de la consommation.

Le droit de la consommation représente en effet le terrain d'élection des actions de groupe : d'une part, il est extrêmement fréquent qu'un grand nombre de justiciables subissent le même préjudice puisque les contrats de consommation sont conclus à grande échelle ; d'autre part, le préjudice subi par chaque individu est souvent minime, ce qui dissuade naturellement les consommateurs d'intenter une action en justice. En permettant de mutualiser les frais de justice et en incitant les agents à faire valoir leurs droits, l'introduction d'une action de groupe constitue un progrès majeur pour notre système juridique.

Dans la même perspective, le projet de loi Hamon modifie en profondeur le régime de suppression des clauses abusives.[5] A ce jour, la suppression d'une clause dans un contrat de consommation est subordonnée au prononcé de sa nullité par un juge dans le cadre d'une procédure contentieuse. Conformément au principe selon lequel le juge ne peut statuer que sur le litige qui lui est soumis,[6] une décision judiciaire doit être rendue pour chaque contrat litigieux. En présence de contrats d'adhésion, cette règle représente un obstacle dirimant à la lutte contre les clauses abusives.

Sur ce point, le projet de loi Hamon apporte un progrès majeur en permettant la suppression d'une clause déclarée abusive **dans tous les contrats identiques à celui qui a fait l'objet de la procédure**. Sans remettre en cause l'interdiction des arrêts de règlement, cette réforme permettrait d'étendre à des tiers au litige les conséquences directes et inéluctables d'un jugement, à savoir la nullité d'une clause dont l'illicéité a été constatée. D'un point de vue juridique aussi bien qu'économique, on ne peut que saluer cette réforme qui contribuera très certainement à l'éradication des clauses abusives et au désengorgement des tribunaux.

Ces dispositions constituent des évolutions nécessaires de notre droit processuel face au développement de nouvelles formes contractuelles : les contrats d'adhésion proposés aux consommateurs sont très loin du contrat négocié de gré à gré dépeint dans le Code civil. Dès lors, il était urgent de proposer des outils adaptés à l'apparition de nouvelles figures contractuelles, au prix d'un certain assouplissement des principes fondateurs de la procédure civile.

Si certaines mesures du projet de loi sont adaptées aux caractéristiques des contrats de consommation, d'autres dispositions paraissent inappropriées aux agents concernés, à savoir les consommateurs.

Des dispositions inappropriées aux caractéristiques des consommateurs

Loin de l'*homo œconomicus* décrit dans les manuels d'économie, le consommateur moyen s'apparente davantage à un agent instinctif, impulsif et incohérent. La nécessité de prendre en compte les limites à la rationalité du consommateur dans la sphère juridique s'est imposée progressivement.[7] Ainsi Pierre Moscovici et Benoît Hamon présentent-ils leur projet de loi en ces termes : « *Nous avons conçu cette réforme en faisant le choix assumé d'une rupture avec certains dogmes économiques qui faisaient du consommateur un agent par définition rationnel, apte à faire valoir ses droits par lui-même, laissant le marché libre de s'autoréguler seul.* »[8]

Une lecture attentive du projet de loi laisse au contraire penser que le dogme de la rationalité, tant décrié, reste solidement ancré. Le projet de loi envisage de nombreuses obligations d'information à la charge du professionnel, qui ont vocation, au delà de l'obligation générale d'information prévue à l'article L111-1 du Code de la consommation, à avertir le consommateur sur des aspects particulièrement délicats du contrat. Citons à titre d'exemple l'obligation d'information pour les contrats de vente à distance, portant notamment sur les modalités de paiement, les conditions de livraisons, de retours etc. De façon similaire, il est proposé de mettre à la charge du professionnel une obligation d'information concernant les garanties légales afin d'éviter que les consommateurs ne souscrivent une garantie inutile.[9] Enfin, le projet de loi propose également d'instaurer une obligation d'information sur la disponibilité et le prix des pièces détachées nécessaires au fonctionnement d'un bien.

Si la volonté d'aider le consommateur à prendre une décision éclairée est évidemment louable, on peut s'interroger sur la pertinence des moyens mis en œuvre. La prolifération des obligations d'information se traduira vraisemblablement par un allongement des conventions, des conditions générales ou autres documents para-contractuels dont le consommateur ignore l'existence. Sur ce point, on ne peut que déplorer que le projet de loi ne prenne pas en compte les apports de l'économie comportementale et se borne à multiplier les obligations d'information dont les retombées risquent d'être décevantes.

Sophie Bienenstock

Doctorante à l'université Paris II – Panthéon-Assas.

Le 30 janvier 2014

Source : <http://lepetitjournaldeleconomie.fr/regard-economique-sur-le-projet-de-loi-hamon-relatif-la-consommation/>